

SOCIÉTÉ DES NATIONS

C.I.C.I./L.A./2e session

P.V.1.(1)

COMMISSION DE COOPÉRATION INTELLECTUELLESOUS COMMISSION DES LETTRES ET DES ARTS2ème SESSIONPremière Séance tenue à Paris le 12 Janvier 1926 à 10 heures.

- PRESENTS: MM. DESTREE, Ancien Ministre des Sciences et des Arts de Belgique. Président.
de REYNOLD, Professeur à l'Université de Berne.
CASARES, Membre de l'Académie Royale d'Espagne.
Daniel BAUD-BOVY, Président de la Commission Fédérale des Beaux-Arts (Suisse).
JELINEK, Conseiller au Ministère des Affaires Etrangères, Prague, Homme de Lettres (Tchécoslovaquie)
TOESCA Professeur d'Histoire de l'Art à l'Université de Rome (Italie).
Mlle Hélène VACARESCO, Femme de Lettres. Déléguée de la Roumanie à l'Assemblée de la Société des Nations. (Roumanie).
MM. Paul VALÉRY, Membre de l'Académie Française (France).
OPRESCU, Secrétaire de la Commission de Coopération intellectuelle.
DUPIERREUX, Chef de la Commission de coopération intellectuelle.



- 2 -

Le PRESIDENT déclare la session ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de la Sous-Commission.

Le SECRETAIRE. Informe la Sous-Commission que M. Focillon, retenu par ses cours à la Sorbonne, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce matin.

Il signale également que les membres de la Sous-Commission faciliteraient le travail du Secrétariat s'ils voulaient bien l'informer, lorsqu'ils reçoivent leur convocation à une réunion de la Sous-Commission, qu'ils assisteront à cette réunion ou qu'ils se feront remplacer.

Le PRESIDENT prie les membres de la Sous-Commission de vouloir bien accuser réception des convocations qui leur seront adressées et invite le Secrétaire à faire figurer cette décision sur les convocations ultérieures.

Le SECRETAIRE demanderait également que les membres de la Sous-Commission, qui ont été chargés de rédiger un rapport, veuillent bien l'aviser lorsque ce rapport est prêt, de façon qu'il soit possible de le faire ronéographier et distribuer avant la session de la Sous-Commission.

Il communique à la Sous-Commission deux voeux émis en octobre 1925 par l'Académie Royale de Belgique et transmis par l'intermédiaire de la Commission nationale belge. Le premier de ces voeux a trait aux échanges d'oeuvres d'art représentatives des écoles modernes des petites nations, dans les musées des grands pays. Le second voeu demande qu'il soit accordé des facilités en vue des expositions collectives d'artistes. (Voir Annexe 1).

Le PRESIDENT déclare que ces voeux seront examinés lorsque la Sous-Commission étudiera les questions auxquelles ils se rapportent.

Il propose d'aborder en premier lieu la quatrième question qui figure à l'ordre du jour, à savoir l'examen du rapport soumis par M. Dupierreux.

M. DUPIERREUX résume le rapport qu'il a présenté à la Sous-Commission (G.2. C.I.C.I. L.A.4.) et indique que ce rapport comprend un rapport général et quatre annexes, dans lesquelles sont étudiés divers points visés par le rapport général.

Sur la proposition de M. de REYNOLD, M. DUPIERREUX donne lecture des cinq premières pages de son rapport, qui constituent le rapport d'ensemble.

Le PRESIDENT croit être l'interprète de tous les membres de la Sous-Commission en félicitant M. Dupierreux du très intéressant travail qu'il a ainsi accompli dès le début du fonctionnement de l'Institut.

Avant d'aborder la discussion du rapport de M. Dupierreux M. CASARES est, sur la proposition du Président, chargé de préparer le rapport que la sous-Commission adressera à la Commission plénière. Il s'agirait d'un rapport sommaire mentionnant les résolutions prises, et qui devrait être soumis à la Commission au cours de la session qui commence le 14 Janvier.

Le PRESIDENT propose ensuite, si la Sous-Commission se rallie à cet avis, de délibérer sur une question qui lui paraît être à la base même de toutes les idées mentionnées dans le rapport de M. Dupierreux.

Répertoire des musées.

Il y aurait lieu de dresser, dans le plus bref délai possible, un répertoire sommaire des musées existant: musées de porcelaine, de sculpture, cabinets des estampes, musées d'art industriel et d'art populaire. Ce répertoire comprendrait les musées privés,

- 4 -

aussi bien que les musées publics.

Il s'agirait d'établir une liste de tous ces musées et de s'assurer, dans chacun d'eux, un correspondant avec lequel la section se tiendrait en rapports. Il estime qu'il serait possible de dresser, dans un délai de six mois, par exemple, un répertoire qui comprendrait d'abord les petites ou moyennes nations. Ce travail lui paraît constituer le point de départ nécessaire en vue de la réalisation pratique des idées émises par M. Focillon dans son intéressant rapport.

M. TOESCA signale qu'il serait à la fois utile et de bonne politique de passer par l'intermédiaire des administrations des beaux-arts des différents pays.

M. Paul VALERY croit qu'il conviendrait également de consulter les académies des beaux-arts et Mlle VAGARESCO indique qu'il faudrait aussi s'adresser aux Commissions nationales.

Le PRÉSIDENT déclare qu'on ne négligera aucun moyen de s'informer et qu'il y aura également lieu de faire appel au concours des représentants de divers Gouvernements auprès de l'Institut. La Sous-Commission doit se borner à une décision et laisser à l'Institut le soin de l'exécution.

M. DUPIERREUX signale que cette idée figure à l'annexe 3 de son rapport (page 7 et 8) ainsi que dans les conclusions (page 6, B)

Sur la proposition de M. Daniel BAUD-BOVY, la Sous-Commission décide de clore la discussion sur ce point et de réserver sa décision jusqu'au moment où M. Focillon sera présent.

Annuaire.

Le PRESIDENT signale que la question des annuaires se rattache à la question qui vient d'être étudiée. L'Institut ne doit pas prendre l'initiative de publication de ce genre, mais il peut exercer dans ce domaine une influence purement intellectuelle, stimuler les recherches et élaborer un plan-type d'annuaire qui serait proposé aux différents pays. Cette question fait d'ailleurs l'objet de la première des conclusions du rapport de M. Dupierreux (page 6.A).

M. BAUD-BOVY indique que, dans son remarquable rapport, M. Dupierreux n'envisage que les annuaires nationaux. M. Baud-Bovy a l'impression que, dans certains pays, tout au moins, diverses difficultés pourraient faire obstacle à l'adoption d'un modèle uniforme qui serait proposé par la Section en vue de l'établissement d'annuaires nationaux. Pour sa part, il ne croit pas qu'il soit impossible d'établir un annuaire international qui ne serait ni trop long ni trop difficile à élaborer, puisqu'il dépendrait du répertoire des musées dont la sous-Commission envisage la création. M. Baud-Bovy a procédé à ce travail pour la Suisse. Il a pu faire tenir en 14 à 16 Pages tous les renseignements concernant ce pays. Il estime qu'il serait possible parallèlement au travail entrepris par l'Institut en ce qui concerne les annuaires nationaux, d'établir, dans un délai d'un an par exemple, un annuaire international qui présenterait une réelle utilité.

M. de REYNOLD appuie la proposition de M. Baud-Bovy. Au point de vue de l'unification de la méthode, le plan d'un annuaire national présente de réelles difficultés. L'expérience faite, dans certains domaines, par la Commission ou ses sous-Commissions, montre les obstacles qui s'opposent souvent à un accord qui paraissait facile en vue d'arriver à l'unité de méthode dans un domaine donné.

Il importe d'autre part de ne pas trop multiplier les questionnaires et les demandes de renseignements, et de procurer aux artistes sous formes d'un annuaire international, un instrument de travail qui sera peut-être imparfait au début mais qui existera, et

- 6 -

surtout, rendra des services, ce qui est l'essentiel.

M. de Reynold indique encore, en rappelant les précédents de l'"Index Generalis" et de l'"Index bibliographicus", qu'il serait assez facile d'entreprendre un annuaire international qui faciliterait la création d'annuaires nationaux.

Mlle VACARESCO se rallie également à la proposition de M. Baud-Bovy. Elle désirerait formuler un vœu qui s'applique tant aux annuaires internationaux qu'aux annuaires nationaux et qui dépasse la question actuellement examinée. Elle donne lecture de la note qu'elle a préparée à cet effet. (Voir annexe 2).

Le PRESIDENT remercie Mademoiselle Vacaresco de sa communication que la Sous-Communication examinera lorsqu'elle abordera la question des expositions. Le Président estime que la proposition de M. Baud-Bovy n'est pas inconciliable avec celle qui a trait aux annuaires nationaux; il serait disposé à accepter cette proposition si elle n'exclut pas celle qui se rapporte à la préparation d'un répertoire des musées.

M. BAUD-BOVY croit également que ces propositions ne sont pas contradictoires.

M. DUPIERREUX signale que le projet concernant les annuaires nationaux ne comporte l'envoi d'aucun questionnaire ni d'aucune lettre. D'après des exemples, tels que l'annuaire Ganz, l'annuaire anglais Garter et l'annuaire américain Florence Levy, l'Institut préparera le texte d'un plan d'annuaire. M. Dupierreux croit qu'il sera possible d'arriver à obtenir que, dans les divers pays, une personne se trouvant sur place prenne la responsabilité d'établir un

- 7 -

ouvrage de documentation de ce genre. L'annexe 3 de son rapport comporte des indications à ce propos.

En résumé, trois ordres de travaux s'offrent dans ce domaine: un projet d'annuaire international sommaire, le projet concernant les annuaires nationaux et, enfin, le répertoire des musées.

M. de REYNOLD remercie M. Dupierreux des indications qu'il vient de donner. Il croit que dans chaque section de l'Institut, il importe que l'on fasse paraître le plus rapidement possible quelque chose d'utile qui constitue un instrument de travail satisfaisant.

Le SECRETAIRE désire fournir quelques précisions sur deux points.

En ce qui concerne les doubles emplois éventuels, il signale que la "Minerva" prépare un manuel des musées.

D'autre part, en réponse à une observation formulée par M. Baud-Bovy, il désirerait indiquer que la Sous-Commission ne peut dans les différents pays, que présenter des suggestions ou des propositions, mais non imposer son point de vue. Des froissements ne sont donc pas à craindre.

La Sous-Commission adopte provisoirement, sous réserve d'une seconde lecture, les deux résolutions suivantes :

"Sans exclure un effort de l'Institut en vue de stipuler la publication d'un Annuaire de la vie artistique dans les divers pays (voir le rapport de M. Dupierreux), la Sous-Commission estime qu'il convient d'étudier, en même temps que l'établissement d'un Répertoire des Musées, la possibilité de publier un Annuaire International de la vie artistique".

"La Sous-Commission estime qu'il convient, pour le succès des entreprises de l'Institut, de réduire au minimum les envois de circulaires et de questionnaires, et de recourir, chaque fois que désirable, à des enquêtes ou conversations sur place."

Expositions.

Le PRESIDENT propose à la Sous-Commission d'aborder la question des expositions, soulevée par Mlle Vacaresco dans la note dont elle a donné lecture.

M. DUPIERREUX rappelle les projets du Secrétaire des Unions intellectuelles en vue de l'organisation, dans quatre capitales, d'expositions annuelles.

Le PRESIDENT estime qu'il convient de suivre avec sympathie les efforts de ce genre, mais que la Section ne saurait y participer en aucune manière, ni accorder aucun patronage. De même l'organisation d'expositions réduites, dans les locaux de l'Institut, lui paraît soulever de très réelles difficultés.

La Sous-Commission se rallie à ce point de vue et adopte provisoirement, sous réserve d'une seconde lecture, les deux résolutions suivantes.

- " La Section des Relations artistiques de l'Institut suivra avec sympathie le mouvement des expositions internationales".
- " Il n'est pas désirable d'organiser de façon systématique les expositions ou des concerts dans les locaux de l'Institut".

Publication d'un bulletin.

La Sous-Commission aborde la question de la publication d'un bulletin de la Section.

M. DUPIERREUX indique que l'on avait d'abord songé à un bulletin trimestriel, mais que, si l'on considère comme indispensable un bulletin de la Section, il lui semble préférable d'envisager

- 9 -

la publication d'un bulletin semestriel et de consacrer les sommes ainsi économisées à la publication de brochures d'une centaine de pages, consacrées à des questions bien déterminées, se rapportant au domaine d'activité de la Section, et dont la rédaction serait confiée à des personnalités éminentes de nationalité diverses.

M. Dupierreux croit qu'il serait possible de trouver des éditeurs qui assumeraient les frais de publication et de traduction de ces brochures.

M. Paul VALÉRY signale que la solution pratique de la question dépend du public auquel s'adressera cette publication. Personnellement, il serait opposé à l'emploi du mot "Bulletin". Ne serait-il pas possible de faire de cette publication quelque chose de vraiment artistique et d'y faire paraître des monographies concernant par exemple certains artistes ou certains musées ?

Le SECRÉTAIRE signale les difficultés d'ordre pratique qui s'opposent à la réalisation de cette idée.

Le PRÉSIDENT estime qu'il est indispensable que la presse soit informée de ce que l'on fait à l'Institut, Il y aurait lieu d'envoyer aux journaux, tous les quinze jours ou tous les mois, un bref résumé des travaux effectués dans la Section.

M. DUPIERREUX signale que la Section d'Information lui a déjà demandé des communiqués de ce genre. Mais il a ajourné cette question jusqu'au moment où les propositions qu'il a formulées au sujet de l'activité de la section auraient reçu l'agrément de la Sous-Commission. Cet agrément obtenu, il remettra au chef de la Section d'Information des notes fréquentes sur les travaux de la Section.

Il donne lecture du projet de note qu'il a préparé sur les publications envisagées par les Sections des Relations

- 10 -

artistiques et des Relations Littéraires (voir annexe 3).

Le PRESIDENT indique que deux questions différentes se posent ; celle des publications occasionnelles et celle du Bulletin.

M. de REYNOLD déclare que son opinion sur ces deux points est très nette et peut se résumer ainsi : pas de Bulletin; des publications.

La suite de la discussion est renvoyée à la réunion de l'après-midi et la séance est levée à 12h.15.

-11-

A N N E X E 1C O P I E.

Académie Royale
de
Belgique

Indicateur D.No.3.620.

Palais des Académies

Bruxelles, le 9. X. 1925.

130/47141 x/45160.

Monsieur le Secrétaire,

Dans sa séance du 8 octobre 1925, la Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique a décidé de transmettre à la Commission de Coopération intellectuelle internationale, pour sa sous-commission des Lettres et des Arts, les deux vœux suivants, dont elle souhaite voir entreprendre l'examen en vue d'une réalisation éventuelle.

I. le vœu de voir assurer, par des échanges d'œuvres d'art, la représentation des écoles modernes des petites nations dans les Musées des grands pays où elle est souvent négligée.

II. le vœu de voir rechercher le moyen de faciliter aux artistes de toutes les nations, l'exposition collective de leurs œuvres dans les grands centres des divers pays, par exemple en priant les États de mettre un local à leur disposition dans ce but.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Secrétaire perpétuel,

(signé) Paul PELSENER.

Monsieur le Secrétaire de la
Commission de Coopération intellectuelle
internationale,
Société des Nations,
G E N E V E.

A N N E X E 2.Note de Mademoiselle Hélène Vacaresco.

L'Annuaire international.

L'annuaire projeté devra donner, si j'entends bien, une série de statistiques d'un intérêt extrême, mais un peu spécial. Aux yeux d'un public avide de belles choses, mais non spécialisé, l'annuaire risque fort de passer pour une entreprise inspirée par un formalisme vide de sens. Enorme pour de purs critiques d'art, voire même pour des collectionneurs et des amateurs, l'intérêt de l'Annuaire s'en trouve sensiblement diminué pour ceux qui voudraient simplement prendre connaissance des productions nationales, de leur nature, de leur formule, et de leur qualité.

Cette objection d'ordre général vise plus particulièrement une des rubriques, telles que les a prévues le projet que nous adressait dernièrement M. Dupierreux.

Quelques considérations d'ordre plus général encore s'imposent. Quel est, en effet, le rôle de la Commission et par suite, celui de l'Institut ? Ce rôle est impliqué, naturellement, dans celui de la Société des Nations elle-même. La Commission doit travailler pour la paix et c'est par le côté intellectuel et artistique qu'il lui appartient d'agir. "Les rapports entre l'oeuvre du rapprochement intellectuel et l'oeuvre générale de la paix - écrivait M. Luchaire dans les Observations sur l'organisation de l'Institut qu'il soumettait, il y a un an, à la Commission - ont été clairement aperçus par la Vème Assemblée..... C'est maintenant une vérité acquise qu'un travail de préparation intellectuelle à

l'organisation du monde est nécessaire, et qu'il faut se préoccuper dès maintenant d'accomplir ce travail dans les meilleures conditions possibles et de la façon la plus large".

Rien, en effet, de plus légitime et de plus pressé que de collaborer, par des moyens intellectuels et artistiques, à l'œuvre suprême de rapprochement et de pacification des esprits.

M. Dupierreux, dans son rapport d'octobre l'a bien vu et bien dit. Qu'on nous pardonne de lui emprunter la page que voici : " Etudier les questions qui ont trait à la collaboration internationale en matière de beaux-arts - écrit M. Dupierreux - c'est faire oeuvre utile pour l'Art, pour les artistes, pour le public et pour la paix du monde". Et plus loin : "Utile pour le public, parce que le goût des arts et leur connaissance accroissent la valeur morale des collectivités. Cependant, les avantages qui viennent d'être énumérés seraient de médiocre importance s'ils ne contribuaient à la pacification des esprits, condition essentielle de la pacification des peuples".

Là-dessus, tout le monde est d'accord. Gardons-nous bien, cependant, de perdre de vue cette idée cardinale et qui doit être l'animatrice unique de nos travaux.

Donc, agir sur le public, rendre son intelligence plus compléhensive et plus accueillante. Qu'on ne puisse plus, en aucune façon, s'exclamer : comment peut-on être Persan !

Pour préparer cette interpénétration des esprits, dans le domaine de l'art, il n'y a qu'un moyen : répandre la connaissance de l'art particulier aux nations, rendre accessibles aux intelligences et aux curiosités les mouvements artistiques nationaux, la formule et l'originalité nationales, bref, faciliter la diffusion des particularités du goût et de l'âme.

L'Annuaire, susceptible de remplir des tâches diverses et des plus ardues, serait impuissant à assurer la diffusion du spécifique national, en tant que manifestation artistique. Et je pense surtout à la rubrique que l'admirable projet de M. Dupierreux, s'inspirent des conclusions de nos discussions d'octobre, réserve au Mouvement des expositions. C'est, en effet, la rubrique la plus indiquée pour s'adapter aux vœux que je viens de formuler. Les expositions temporaires sont comme les annales de l'art. On surprend là, sur le vif et au jour le jour, l'art en devenir perpétuel, avec ses vicissitudes, ses élans, ses brusques arrêts. L'Annuaire nous renseignera méticuleusement sur toutes les conditions extérieures et comme apparentes de ce mouvement. Il nous dira le nombre annuel des Expositions dans tel pays, le nombre des toiles exposées et vendues, et enfin, le nombre des visiteurs. Certes, ce sont là des données qui ne manquent pas d'intérêt. Mais en quoi sera-t-on plus avancé pour la connaissance réelle et profonde de la substance même du mouvement, de ses tendances créatrices, de ses réussites et de ses défaites ? La statistique a ses vices, comme elle a ses vertus : si l'on s'en tenait là on risquerait fort de mettre sur le même plan telle exposition d'une centaine de toiles insignifiantes avec telle autre, composée d'une cinquantaine, seulement, mais témoignant d'une formule personnelle. Dans ces conditions, le nombre des visiteurs n'est qu'une donnée stérile, dépourvue de signification, car l'objet qui a suscité l'intérêt de ces visiteurs ne nous est guère connu que par des chiffres.

Il y a donc lieu d'imaginer un correctif des chiffres donnés par la statistique des expositions. J'oignons le fond à la forme : je propose d'illustrer le chiffre par l'idée et le fait qui, seuls, lui donneraient un sens légitime et fécond. J'envisage une suite d'études impartiales et très poussées ayant trait à chacune des

-15-

expositions mentionnées dans l'Annuaire. On a prévu un tel compte-rendu pour l'Exposition des Arts décoratifs de Paris : il est logique d'en prévoir un pour toute exposition. On obtiendrait de la sorte une suite de comptes-rendus qui exprimeraient, bien mieux que des chiffres, le sens et la portée de chaque exposition en particulier et qu'il serait facile de coordonner dans un compte-rendu général, manière de miroir du mouvement artistique national dans l'exercice d'une année. Chaque pays apporterait ainsi sa collaboration et on conviendra que l'ensemble, véritable globe mondiale de l'art vivant, aurait de quoi imposer jusqu'aux plus sceptiques.

Ces comptes-rendus, s'emboîtant les uns dans les autres se conformeraient à un programme étudié jusqu'aux moindres détails et que les facteurs responsables seraient invités à suivre fidèlement. Je ne verrais pas d'inconvénient à ce qu'on adressât, le cas échéant, aux critiques d'art chargés de fournir les comptes-rendus en question, une sorte de questionnaire auquel ils seraient tenus de répondre point par point. Ceci aurait l'avantage de couper court à tout verbiage, à celui par exemple qu'inspirerait l'amour-propre national. Le questionnaire s'enquerrait principalement de la formule personnelle de l'artiste, s'il en a une, des influences étrangères qui s'exercent sur lui, du degré auquel il reste fidèle aux traditions nationales et d'école, du succès ou de l'insuccès de l'exposition etc.etc. On recommanderait, en outre, la précision, la brièveté et - faut-il le dire ? - l'impartialité.

Les avantages d'une telle entreprise sont, à mon sens, incontestables. L'organisme central serait en possession de données vraiment utiles pour déterminer l'état précis du mouvement artistique dans le monde. On serait à même de se rendre compte, jusqu'à un certain point, de la participation active du public, de ses goûts

-16-

et de sa température morale, car, cette fois, le nombre des visiteurs ne serait plus indifférents. Que de conclusions, traduisibles en actes; n'en pourrait-on tirer ! Ajoutons-y l'intérêt qu'une telle publication aurait pour le grand public: Peu sensible aux chiffres non interprétés, celui-ci puiserait dans nos comptes-rendus des connaissances réelles et sérieuses, susceptibles d'assouplir sa compréhension. On s'acheminerait de la sorte vers la diffusion de plus en plus grande du spécifique national manifesté artistiquement. N'est-ce pas là un moyen de rapprochement des esprits qui constitue, somme toute, notre but suprême ?

Quant aux modalités pratiques, il serait facile d'en imaginer. La tâche de fournir ces comptes-rendus serait confié, tout naturellement, aux commissions nationales. Ce sont ces dernières qui garantiraient l'impartialité des travaux : elles en prendraient leurs responsabilités. On laisserait également aux soins des commissions nationales de régler les détails de mise en oeuvre.

Ces comptes-rendus, recueillis à la fin de l'année, formeraient soit un appendice des statistiques respectives données dans l'Annuaire, soit une publication indépendante qui paraîtrait au même moment que ce dernier.

-17-

ANNEXE 5.Note de Monsieur Dupierroux.NOTE SUR LES PUBLICATIONS ENVISAGÉES PAR LES SECTIONS DES
RELATIONS ARTISTIQUES ET DES RELATIONS LI

La Section des relations artistiques et celle des relations littéraires seront appelées pour accomplir leur mission, à se servir de publications qu'elles assureront elles-mêmes ou tout au moins, qu'elles provoqueront.

La Sous-Commission et la direction de l'Institut ont prévu l'édition de bulletins périodiques, qui étatseraient et résumeraient l'activité de chacune des sections.

Que contiendraient ces publications ?

Il est trop tôt pour établir le sommaire du bulletin de la section littéraire, qui en est encore à la période d'organisation.

Pour ce qui concerne la section des relations artistiques, nous pouvons être plus affirmatifs. A titre de simple suggestion, que l'expérience viendra modifier, voici quelles pourraient être, selon nous, les rubriques de ce bulletin :

I.- PARTIE OFFICIELLE.

Comptes-rendus des séances de la sous-commission des Arts. Résolutions et vœux adoptés.

II.- ARTICLES ET ETUDES RELATIVES AUX TRAVAUX DE LA SECTION.

N.B. Il ne s'agit pas de publier le texte des rapports présentés par la section mais des études donnant en résumé sous la forme d'articles de revue très surveillés dans leur présentation, la substance de nos travaux.

-18-

III.- SOURCES ET DOCUMENTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE LA SECTION.

Cette partie contiendrait une information générale et servirait en même temps de terrain d'expérience pour des travaux plus importants.

Exemple : dans le premier numéro pourraient paraître :

1°. le répertoire des Musées de trois petites nations comme la Roumanie, la Hollande et la Belgique, ce qui permettrait d'apprécier la façon dont serait compris le répertoire international dont il est question dans l'annexe III du rapport général de la Section.

2°. la liste des collections de photographies d'art existant dans le monde.

IV.- ANALYSE DES REVUES PARUES DANS LE SEMESTRE.

La Section, d'accord avec le service de documentation recherchera dans les publications générales ou spéciales (quotidiens ou périodiques) les articles qui intéressent les Beaux-Arts au point de vue des relations et de la Coopération internationales. Elle condensera ses notes dans la rubrique V en se gardant de faire double emploi avec les bibliographies, des revues existantes. Le terrain d'observation sera donc très strictement délimité.

V.- INFORMATION.

Chronique de la vie internationale des Arts conçue dans l'esprit indiqué sous la rubrique précédente.

VI.- INDEX ALPHABETIQUE DES NOMS CITES.

Ni la section des relations artistiques, ni celle des relations littéraires, ne considèrent cependant que le bulletin remplirait complètement le rôle qu'elles assignent aux publications dont elles se

préoccupent. Le rapport sommaire présenté par la première de ces deux sections suggère la publication, à frais, d'éditeurs d'une série d'Histoires littéraires contemporaines qui répandraient notamment la connaissance des oeuvres des petits pays, ainsi que M. de Reynold le souhaitait en octobre. La Section des relations artistiques, de son côté, croit qu'il y aurait intérêt à publier de petits livres consacrés aux questions à portée internationale, qu'elle étudie dès à présent.

Voci quelques unes de ces questions :

- 1°. Les Arts décoratifs et l'esthétique internationale
- 2°. L'office des Musées
- 3°. L'art populaire et les nations
- 4°. L'organisation internationale du théâtre
- 5°. Le cinéma dans le monde nouveau.

Les Sections des relations artistiques et littéraires proposent de borner le nombre de ces publications à six pour chacune d'entre elles; les cahiers paraîtraient, alternativement, de mois en mois.

Si la proposition ci-dessus était agréée par la Sous-Commission, les sections des relations artistiques et littéraires pourraient être chargées dès à présent:

- 1°. d'engager avec des éditeurs des négociations de principe et de dresser avec eux un projet de contrat.
- 2°. d'établir la liste des douze premiers cahiers - six artistiques, six littéraires, - et de leurs auteurs, qu'elle présenterait officieusement.

-20-

5°. de présenter rapport sur les deux points ci-dessus à la session du mois de juillet,

Le projet adopté après amendement par la sous-commission des Arts et des lettres pourrait être réalisé à partir du mois d'octobre ou de novembre 1926. Les douze premiers volumes paraîtraient de mois en mois.

La Section des relations artistiques pourra publier son premier bulletin à la fin du mois de mars prochain. Elle souhaite que la sous-commission, si elle estime cette publication nécessaire, veuille en préciser la date la plus opportune.

SOCIÉTÉ DES NATIONS

C.I.C.I./L.A./2e.Séssion/ P.V.2.(1)

COMMISSION DE COOPERATION INTELLECTUELLESous-Commission des Lettres et des Arts.

DEUXIÈME SESSION

2ème Séance, tenue à PARIS.
le 12 janvier 1926, à 15 heures.

Présents : Le Président et tous les Membres ayant assisté à la séance précédente, MM. Focillon, Professeur à la Sorbonne et Luchaire, Directeur de l'Institut de Coopération Intellectuelle.

Le PRESIDENT annonce à M. Luchaire, qu'en son absence, la Sous-Commission s'est trouvée d'accord pour estimer qu'il n'était pas désirable d'organiser de façon systématique des expositions ou des concerts dans les locaux de l'Institut.

M. LUCHAIRE se déclare satisfait de voir cette opinion exprimée avec une telle netteté, mais il faut prévoir que certains Etats demanderont parfois à exposer diverses oeuvres nationales. A son avis, l'Institut ne doit pas se charger d'entreprendre méthodiquement des expositions régulières qui seraient en dehors de ses attributions normales. Toutefois, il devrait rester libre de donner suite à certaines demandes particulières.

Le PRESIDENT constate que la Sous-Commission est d'accord avec le Directeur. L'Institut ne doit pas avoir, comme l'une de ses tâches, à organiser des Expositions nationales ou internationales; mais on doit laisser au Directeur, toute liberté d'organiser telle ou telle manifestation artistique qui lui semblera susceptible d'obtenir un succès certain.

- 2 -

La Sous-Commission a également estimé qu'il convenait de réduire au minimum les envois de circulaires et de questionnaires et de recourir, chaque fois qu'il était possible, à des enquêtes ou questionnaires sur place.

M. LUCHAIRE est d'accord sur ce principe, mais les crédits afférents aux voyages sont très restreints, ce qui entraîne la nécessité de se servir de la poste comme d'un pis-aller.

Publication d'un bulletin (suite)

Le PRÉSIDENT déclare enfin que la Sous-Commission a estimé que la publication d'un bulletin constitue une dépense tout à fait inutile. Ce qui importe avant tout, c'est de se tenir en contact permanent avec la presse.

M. LUCHAIRE déclare que cette question est particulièrement complexe: un bulletin, quel qu'il soit, n'a qu'une importance secondaire, et les objections contre cette forme d'activité reposent en partie sur une conception trop ambitieuse; mais un bulletin stimule d'une façon très efficace les efforts du personnel; en outre, il est indispensable d'employer une patiente obstination pour mettre le public en contact avec le développement, lent mais certain, des relations intellectuelles entre les pays. Il existe déjà une multitude de faits qui méritent d'être signalés. En outre, l'Institut a conclu un forfait pour la publication de cinq bulletins tirés à 3.000 exemplaires, et répandus dans le monde entier - forfait qui ne dépassera pas 50.000 frs.

Il serait regrettable que la Section Artistique fût la seule à être privée de cette publicité puisqu'il est possible que les autres sections aient des bulletins. D'un autre côté, la documentation qu'on réunit pour les Bulletins, constitue le matériel préparatoire d'une statistique de la vie intellectuelle des différents

- 3 -

peuples, dont l'Institut envisage la publication en 1926. Il y a donc là une certaine économie d'efforts.

Le **PRESIDENT** reconnaît l'importance des arguments présentés par le Directeur. Il est en effet indispensable d'informer le public, mais on pourra le faire d'une façon plus rapide et plus efficace au moyen de la presse. La publication d'un Bulletin entraîne donc une dépense hors de proportion avec les résultats. Cependant, si cette publication est envisagée pour les autres Sections, il est évidemment difficile d'en priver les Sections des Lettres et des Arts.

Le **SECRETARE** fait observer que le Conseil d'Administration est compétent pour décider en dernier ressort; peut-être conviendrait-il de réserver la décision jusqu'au moment où le Conseil d'administration, à sa prochaine réunion, après avoir entendu le rapport du Directeur, approuverait ou repousserait l'idée de publication d'un bulletin pour chaque Section.

M. **LUCCHAIRE** fait observer que la question de principe est tranchée par la décision du Comité de Direction, prise lors de la session de décembre et aux termes de laquelle le Comité a approuvé un forfait de 50.000 frs. avec une maison d'édition. Cependant la question du nombre de bulletins est réservée; il sera donc loisible au Comité de Direction de dire si la publication d'un bulletin est opportune ou non pour la Section des Lettres et des Arts.

M. **FOCELLON** voudrait retenir le terme de "cahiers" au lieu de celui de "bulletin".

Etant donné que chaque section a son travail particulier, ne serait-il pas possible que la Section des Lettres et celle des Arts publient des cahiers des arts et des lettres? Ainsi se trouveraient conciliés la nécessité d'avoir une certaine périodicité dans la

- 4 -

publication, et les doutes légitimes de la Sous-Commission au sujet des matières qui pourraient fournir la substance d'un bulletin. Du reste la Section serait libre d'insérer dans chaque cahier les communications importantes concernant l'activité du Secrétariat.

M. LUCHAIRE fait observer que le Service d'Information fait des efforts considérables pour répandre l'idée de la coopération intellectuelle dans la presse quotidienne et périodique; mais en dehors de cette publicité, qui donnera certainement les résultats les plus satisfaisants, il est nécessaire de solliciter l'attention du public en recueillant et en conservant méthodiquement, pour en faire l'objet de publications périodiques, tous les faits intéressant la vie intellectuelle. Ceci posé, il croit qu'il est parfaitement possible de réduire au strict minimum le volume de ces communications indispensables, et même de les faire figurer en partie dans les cahiers à condition que ces cahiers soient publiés régulièrement. Il se pose alors la question de savoir si l'activité des Sections des arts et des lettres sera suffisante pour permettre la publication du cahier mensuel.

M. DUPIERREUX, rappelant la note dont il a donné lecture (Annexe 3, P.V.I.) signale à ce propos que l'activité de la Section qu'il dirige doit s'appliquer tout particulièrement aux cinq sujets suivants: Arts décoratifs et statistiques internationales, Office international des Musées, Art populaire, Cinémas, Organisation internationale des théâtres, Répertoire de photographies et d'oeuvres d'art. Il serait donc parfaitement possible de prévoir la publication de six cahiers par an qui alterneraient tous les deux mois avec les cahiers de la Section des Lettres.

Le PRÉSIDENT propose le projet de résolution suivant :

- 5 -

" La Sous-Commission approuve le projet de M. Dupierreux de provoquer la publication périodique de cahiers sur des objets déterminés rentrant dans le domaine des relations artistiques internationales.

Elle estime indispensable de tenir l'opinion publique au courant des travaux de l'Institut, mais croit que cette information doit être demandée surtout aux quotidiens et aux périodiques assurés de nombreux lecteurs.

Elle réserve sa décision au sujet de la publication d'un Bulletin jusqu'au jour où le Conseil d'administration aura décidé ce qu'il y a lieu de faire à cet égard pour les diverses sections de l'Institut".

Ce projet de résolution est adopté à l'unanimité, sous réserve d'une seconde lecture.

Aide et encouragement à donner aux travaux de traduction.

M. Paul VALÉRY donne lecture de son rapport (Annexe 1').

Le PRÉSIDENT adresse les remerciements de la sous-Commission à M. Paul Valéry. Ce rapport est extrêmement intéressant et riche en heureuses suggestions. Il propose que la sous-Commission prie le Directeur de mettre à l'étude les questions qui s'y trouvent soulevées.

M. LUCHAIRE estime qu'il est possible d'entreprendre une liste des meilleurs ouvrages proposés à l'émulation des traducteurs; cette tâche est au reste conforme à la décision, prise l'an dernier, aux termes de laquelle les Commissions nationales doivent chacune dresser une liste pour leur pays respectif.

Une dizaine de pays ont transmis cette liste pour l'année 1924.

M. FOUILLON estime qu'il conviendrait d'adopter une formule prudente pour désigner les traductions particulièrement dignes de retenir l'attention, afin d'épargner à l'Institut de Coopération une critique que l'on ne manquerait pas de soulever s'il semblait établir un palmarès.

- 6 -

M. Paul VALÉRY a précisément obéi à cette préoccupation en proposant la constitution d'un Comité qui soit assez libre d'esprit pour que le jeu de l'offre et de la demande puisse fonctionner d'une manière naturelle. C'est ainsi qu'il envisage parfaitement la possibilité de voir le membre français recommander tout spécialement la traduction, dans sa langue, de tel ou tel ouvrage américain. En outre, les oublis éventuels seraient facilement réparables puisque les sessions seraient annuelles.

M. FOCILLON enregistre avec plaisir cette déclaration.

Mlle Hélène VACARESCO fait observer que, dans cette bourse des valeurs intellectuelles, il en est une tout au moins qui n'est ^{pas} exposée aux fluctuations du change, c'est-à-dire, en l'occurrence, du goût: il s'agit du Folk-lore national qui donne d'une façon directe et si frappante la saveur de la race et le reflet de ses destinées. La Section des lettres pourrait le retenir dès maintenant.

M. de REYNOLD rappelle que tous les membres de la Sous-Commission ont constaté que la coopération était beaucoup plus facile dans le domaine des arts que dans celui des lettres; mais ce n'est pas une raison pour s'abstenir d'entreprendre maintenant, avec le concours du Chef-adjoint de la Section des lettres, un travail susceptible de donner les plus heureux résultats. L'exposé remarquablement intéressant de M. Paul Valéry indique le moyen de procéder par étapes; mais, au préalable, il faut établir une base des travaux. A ce point de vue M. de Reynold signale la nécessité de réunir une documentation portant principalement sur les littératures peu connues; elle consisterait en un résumé de l'histoire de la littérature antérieure, ce résumé, qui pourrait faire l'objet d'un tract pour chaque pays, fournirait une introduction rapide et indispensable à l'étude de la littérature et permettrait de dégager les différents courants d'idées et leur orientation actuelle.

- 7 -

M. Paul VALERY fait observer que cette proposition s'ajuste de la manière la plus heureuse au rapport qu'il a présenté, en ce sens qu'elle donne une définition du délégué idéal de la Commission qu'il propose d'instituer; Chaque pays ferait procéder au travail suggéré par M. de Reynold, et le Délégué centraliserait l'oeuvre des savants et littérateurs et des historiens de son pays pour présenter un ouvrage d'ensemble à la Commission.

M. de REYNOLD demande si cette commission se propose de récompenser les traductions au moyen de subventions, au cas où elle disposerait des ressources nécessaires.

Le SECRETAIRE déclare que cette idée ne pourrait être envisagée que dans le cas tout à fait improbable où la Société des Nations recevrait une donation expressément destinée à encourager les traductions et où l'Assemblée accepterait cette donation et cette stipulation.

M. de REYNOLD fait observer qu'à la division par langues il faudrait substituer la division par nations; la liste suisse, par exemple, comportera des ouvrages en différentes langues.

M. Paul VALERY n'y voit aucune difficulté, mais le point de vue de la traduction, la question de nationalité est dénuée d'importance.

Sur l'invitation du Président, M. BREOD, Chef-adjoint de la Section des lettres donne lecture d'une note établie en collaboration avec M. Dupierreux et portant sur certaines suggestions en vue de l'établissement du programme de la section.

M. Paul VALERY estime qu'il serait intéressant d'entreprendre la publication, par cahiers, de précis sur l'histoire littéraire des différents pays.

Il s'agirait d'une collection complète qui engloberait

- 8 -

toutes les littératures et qui permettrait de répandre dans le public un certain nombre de littératures peu connues ou absolument inconnues.

Le PRÉSIDENT estime que, pour manifester l'esprit international dans lequel travaille l'Institut, il conviendrait de commencer cette publication par des précis sur les petites nations.

Il rappelle à la Section des Lettres qu'il serait utile de ne pas perdre de vue l'importante question juridique des droits d'auteur qui a été soulevée, il y a deux ans, à la Commission plénière.

M. Paul VALÉRY fait observer qu'il s'agit en l'occurrence d'une question économique qui ne doit pas être au premier plan. Une question mériterait tout particulièrement d'attirer l'attention de l'Institut dans ce domaine: serait-il possible d'introduire une certaine élasticité dans la question des droits de traduction et d'amener une limitation du droit des éditeurs en cette matière ?

M. IMPERREUX déclare que la question soulevée par le Président n'a pas été oubliée par la Section des Lettres, mais elle dépend, au premier chef, de la Section Juridique.

Il proposerait que la Section des Lettres et la Section des Arts soient invitées à présenter en Juillet un rapport sur la manière dont il conviendrait d'entreprendre les publications qui viennent d'être envisagées. Il présenterait notamment un projet de contrat avec les éditeurs et un programme de travaux qui pourraient être mis à exécution dès octobre 1926.

Le PRÉSIDENT présente le projet de résolution suivant :

" La sous-Commission des Lettres et des Arts estime désirable au point de vue des échanges intellectuels internationaux de caractère littéraire;

1°) Que divers cahiers, destinés à former collection, soient publiés sur l'histoire des diverses littératures nationales en commençant par les moins connues,

2°) Que, après enquête auprès des associations littéraires ou des éditeurs, et réunion d'experts soit examinée la possibilité de créer un organisme de traductions".
central

Ce projet de résolution est adopté, sous réserve d'une seconde lecture.

Rapport de M. FOCILLON

Le PRÉSIDENT donne à M. Focillon un résumé rapide des vœux qui se sont exprimés à la séance précédente au sujet de son remarquable rapport.

M. FOCILLON donne son approbation pleine et entière à ces idées, qu'il avait lui-même esquissées dans la première partie de son rapport, en signalant la nécessité d'établir une collaboration entre les conservateurs de musées et en donnant le schéma d'un bref questionnaire à leur soumettre.

De quelle façon devrait être publiée cette documentation. A son avis, elle ne devrait pas se présenter sous forme de répertoire, mais plutôt comme une sorte de tableau synoptique. Le projet d'établir un correspondant dans chaque musée est infiniment heureux.

L'idée qui inspire le rapport de M. Focillon est que les musées sont faits pour les historiens et les savants, mais surtout pour le public et qu'il appartient à l'Institut de faire bénéficier le public des ressources de premier ordre que les Musées contiennent dans le domaine des échanges d'idées et d'influences.

Il est indispensable de mettre les Musées en rapport les uns avec les autres. M. Focillon en a visités qui exprimaient un aspect de la vie profonde des peuples, et qui cependant étaient ignorés même dans leur propre pays; l'action fédérative nationale présente donc elle-même un intérêt certain. Il se demande s'il ne serait pas possible de choisir, par exemple, un musée d'Italie, un musée d'Espagne, un musée de France, de faire connaître à leurs conservateurs les idées de l'Institut sur les collaborations des

- 10 -

musées internationaux et de suivre attentivement les mesures que ceux-ci pourraient inaugurer dans ce sens, afin de les étendre plus tard à un groupe moins restreint. Le jour où une seule estampe qui n'aura pas trouvé sa place dans de vastes collections d'un grand musée sera transmise à un musée de moindre importance. M. Focillon estime qu'on aura obtenu un premier résultat d'une importance capitale.

Quant aux Sociétés de protection, M. Focillon a insisté dans son rapport sur la qualité toute particulière des services que les femmes ont rendus et sont susceptibles de rendre, ne serait-ce qu'au point de vue de la propagande auprès de certaines nations. Les "Sociétés des amies des Musées" qu'il envisage, seraient tout particulièrement qualifiées, entre autres choses pour faire visiter les musées aux enfants. Il s'agit là d'une tâche qui convient tout particulièrement aux femmes et dans laquelle les membres de l'enseignement peuvent se trouver dépaysés à moins d'un bon pédagogue éminent. De tels procédés qui, à première vue, pourraient sembler un peu puérils, ont développé dans une proportion considérable les musées des Etats-Unis.

En ce qui concerne la question des échanges de photographies, d'estampes et de moulages, il serait extrêmement intéressant de provoquer une entente entre les services nationaux de chalcographie afin d'arriver à ce que chaque pays soit à même de suivre, par exemple, le développement de la gravure dans les autres pays. Ces relations n'intéresseraient pas seulement les différentes capitales, et, s'il était donné à telle grande ville de France de pouvoir offrir dans son Musée, une Section contenant des représentations de Piranèse et de Goya, le goût du public et le sens de l'esprit international y trouveraient un bénéfice sensible. Il faut également penser tout spécialement aux peuples qui viennent de réaliser leur unité et de retrouver leurs frontières normales en

- 11 -

même temps que le sentiment de leur nationalité; il est certain que leurs gouvernements envisageraient très volontiers la possibilité de constituer un fonds de reproductions d'oeuvres d'art étrangères.

Quant à la cinquième partie de son rapport sur les congrès et les expositions, M. Focillon estime que la Sous-Commission a sagement limité le principe des expositions à l'Institut mais il tient à retenir une suggestion particulièrement opportune sur la possibilité de provoquer un congrès et peut-être une exposition des arts populaires. Cette branche de l'art crée un lien ancien et puissant entre les peuples en mettant à jour certaines communautés d'origine antérieures aux grandes émigrations, tout en accusant, d'une façon pittoresque et frappante, toutes les caractéristiques de leur esprit national. Elles constituent un document d'une extrême richesse.

M. de REYNOLD remercie tout particulièrement M. Focillon pour son rapport aussi intéressant que vivant. Une idée, entre autres, l'a tout particulièrement séduit; il s'agit du congrès d'art populaire. M. de Reynold pense tout naturellement à l'art populaire de son pays, au sujet duquel il doit signaler, en passant, le livre éminent de M. Baud-Bovy qui constitue une véritable révélation. Les poteries, les tissages - oeuvres des femmes des montagnards, - les jouets de bois sculpté, contiennent tous ces éléments si vivants et si riches d'émotion. A Bergen et à Oslo, il a eu l'occasion de voir des objets populaires présentant avec ceux que produit son pays des analogies frappantes qui lui ont donné le sentiment de la solidarité qui existe entre les pays de montagne. En effet l'art populaire présente un caractère strictement national et local en même temps que des traits profondément universels. Si l'on veut établir une coopération ayant des fondations solides, l'initiative en question est une des plus importantes, sinon la plus importante, du rapport.

- 12 -

D'autre part, des congrès seraient faciles à organiser. Les objections qui ont été présentées contre les manifestations artistiques tomberont tout naturellement, car les congrès ne pourraient ne charger de mettre sur pied une exposition d'art populaire.

Le PRÉSIDENT n'a aucune objection à présenter contre un projet de cet ordre où aucune question d'école n'est susceptible de susciter la moindre polémique. Il croit qu'il est indispensable d'arriver à une définition précise établissant une distinction nette entre les objets du folklore qui ne présentent qu'un intérêt artistique et les autres. En outre, il ne faudrait pas se limiter à une exposition d'art européen, car les sources anciennes et certaines de ces différentes formes d'art sont en Asie.

Le SECRÉTAIRE rappelle que la Commission plénière a depuis longtemps, l'intention de convoquer les représentants des Commissions nationales; il se demande s'il ne conviendrait pas à d'inscrire à l'ordre du jour de la session de Juillet cette question de l'art populaire; les Commissions nationales pourraient elle-mêmes provoquer la réunion d'un congrès.

La Sous-Commission décide de reprendre l'étude de cette question à sa prochaine séance.

La séance est levée à 18 heures .

ANNEXE I.

(P.V.2. S.C.L.A. 2e session).

Rapport de M. Paul Valéry .

La Sous-Commission a bien voulu retenir et me demander de préciser quelques propositions que j'ai eu l'honneur de lui soumettre au sujet de l'aide et de l'encouragement à donner aux travaux de traduction.

J'ai appris, depuis, que cette idée que je croyais neuve, mais qui n'était que naturelle, avait déjà été envisagée par la Fédération des Pen Clubs. La rencontre me semble de bon augure. Les pen clubs se sont surtout préoccupés d'établir des catalogues d'ouvrages dont la traduction serait particulièrement désirable, - des listes de traducteurs experts et lettrés, d'éditeurs publiant des traductions, de critiques s'occupant de littératures étrangères. Ils comptent enfin dresser ultérieurement une table des ouvrages déjà traduits. Cette initiative est très remarquable. Elle confirme ce que nous avons pensé. J'ajoute, que le travail dont il s'agit est en voie d'exécution.

En dehors de cette entreprise privée, la section des relations littéraires de l'Institut International a rédigé une note sommaire dans laquelle la question des traductions a été l'objet d'un ensemble de propositions précises.

Quant à moi je dois confesser que le temps et la liberté de l'esprit m'ont fait défaut pour donner à cette question toute l'attention qu'elle exige. Mon idée initiale consistait à demander l'institution de prix ou de récompenses en faveur des traducteurs, - j'entends des bons traducteurs ou du moins des traducteurs utiles. A la réflexion, il m'est apparu que le problème des encouragements à donner était fort complexe et fort délicat. Le nombre des

facteurs en présence et celui de leurs relations, l'appréciation de la valeur des oeuvres traduites, celle de la valeur des traductions, les considérations d'opportunité, d'utilité bilatérales, les questions juridiques et commerciales mises en jeu me mettaient en présence d'un problème d'organisation dont le seul énoncé précis eût demandé un délai et des moyens qui m'étaient refusés.

Messieurs, vous savez fort bien que dans les affaires publiques toute chose embarrassante évoque immédiatement à l'esprit l'idée d'instituer une Commission. Je n'ai pas manqué d'y recourir.

J'ai pensé à l'institution d'une Commission spéciale internationale siégeant une fois par an qui aurait pour mission d'exprimer, d'entendre exprimer les désirs des diverses nations, et de débattre enfin la composition d'une liste d'ouvrages recommandés aux traducteurs. Ce serait en somme, une véritable "Bourse des valeurs littéraires transmissibles" - (Car il en est d'intransmissibles, - presque tous les poètes, hélas) Bourse des valeurs dans laquelle le jeu classique de l'offre et de la demande pourrait fonctionner. Tel peuple dirait à tel autre: Tu ne sais pas ce que j'ai fait de plus beau. Et il arriverait aussi puisque ce fait paradoxal s'est quelquefois produit, qu'une nation s'aviserait de la valeur d'un livre qu'elle même a produit et méconnu parfois jusqu'à ignorer son existence pour le trouver traduit et en honneur chez une nation étrangère. C'est le cas de l'oeuvre d'Edgar Poe que la traduction et les louanges de Baudelaire ont faite si célèbre dans le monde sans excepter son pays d'origine. Et c'est le cas de l'oeuvre de Gobineau que l'attention dont elle a été l'objet en Allemagne a fait relire ou bien lire, en France, et reclasser un peu mieux parmi nous.

L'Institut International pourrait centraliser les demandes, desiderata, suggestions des particuliers; relever lui-même des titres d'ouvrages et former pour chaque délégué un élément

- 15 -

de son dossier. Le délégué de son côté ne manquerait de consulter et de s'informer dans son pays en vue de recueillir auprès des intellectuels, des corps enseignants, des désirs de voir traduire, des raisons de traduire, et même des motifs de ne pas traduire... Il y en a de plusieurs espèces.

Il est clair qu'on ne doit xx encourager que les traductions qui enrichissent véritablement la connaissance d'une nation, et lui communiquent des trésors qu'elle ne trouve point en soi-même. Il est des oeuvres d'un type si banal, et il en est d'autres d'un succès si immédiat et si prompt que ce n'est point notre affaire de nous mêler de leur destinée. Elles trouveront toujours, les unes leurs succédanés, les autres leurs traducteurs.

De plus, comme on ne peut se flatter de faire passer d'une langue dans une autre, les valeurs de forme d'un ouvrage, ce sont les livres contenant ce qui se conserve, des faits ou des idées, qu'il conviendra principalement de retenir.

Si je détaille quelque peu ces restrictions, c'est que je divise dans ma pensée assez nettement l'oeuvre entière que nous poursuivons qui est en somme d'exciter à la traduction. La Commission de classement dont je vous parle doit être spécialisée dans la besogne de recherche et de désignation des traductions à faire ou à faire faire. Permettez-moi une pauvre image. Elle s'occupe des monuments publics et d'utilité publique avant toute chose. Mais les demeures privées librement construites auront aussi leurs encouragements.

Achevons de définir le travail de la Commission. J'ai dit qu'elle se réunissait périodiquement. Ses délibérations doivent aboutir à l'établissement d'une liste où viennent s'inscrire, langage par langage les titres de livres ou d'articles dont il serait de l'intérêt général d'une coopération intellectuelle

effective qu'ils soient transportés de telle langue dans telle ou telles autres.

La Commission proposerait à la Société des Nations de donner des primes à la traduction et à l'édition des ouvrages recommandés, traduction et édition, car les deux actes sont pratiquement indivisibles.

En dehors de l'action régulatrice et directrice de la Commission, dont l'objet principal est d'égaliser en quelque sorte par des moyens artificiels par des primes à la traduction les trésors de lectures des diverses langues, et de faire combler des lacunes parfois scandaleuses, - il y aurait lieu de récompenser la traduction spontanée, l'édition et la réimpression de traductions. C'est ici que je m'en rapporte à la note de l'Institut International. Vous y trouverez le schéma fort net et très complet dans sa brièveté, des propositions essentielles à notre dessin.

Tout ce que je viens de vous exposer n'est que le grossissement du paragraphe B, et une proposition d'organisation spéciale pour réaliser ce que demandent ces deux lignes: On consulterait régulièrement les divers pays sur les ouvrages qu'il serait opportun de traduire.

Vous trouverez également dans l'édite note de la Section des Relations Littéraires parmi d'autres suggestions très importantes comme celle d'un syndicat de la traduction, mention du projet dont je vous ai naguère entretenus de provoquer la création dans les langues principales d'une collection de manuels d'histoire littéraire, complément souhaitable des instruments de coopération intellectuelle.

Je termine par l'exposé d'un cas particulier qui me frappe nécessairement car il est actuellement le mien. Mais il doit être connu de bien d'autres écrivains, et il présente un aspect intéressant, pratiquement intéressant de la question des

traductions.

Il arrive, il m'arrive, que, sollicité par plusieurs traducteurs d'autoriser la traduction du même texte, ignorant de leur valeur respective, ignorant de la langue, l'on se trouve fort embarrassé de choisir; et non seulement de choisir entre traducteurs, mais encore entre maisons d'édition. Ou encore qu'une traduction toute faite vous soit soumise, mais impénétrable. Qu'arrive-t-il ? On consulte au petit bonheur. Ces petits bonheurs ont parfois visage de catastrophes.

Ne faut-il pas, Messieurs, que nous qui songeons aux traducteurs, nous ayons aussi quelque regard pour ceux qui sont, devant être traduits ? Peut-être l'Institut pourrait-il nous venir en aide, et consulté confidentiellement nous dire à l'oreille: Traducteur dangereux, Editeur dérapant.

SOCIÉTÉ DES NATIONS.C.I.C.I./L.A./
2^e session, P.V.3.(1)COMMISSION DE COOPÉRATION INTELLECTUELLESOUS-COMMISSION DES LETTRES ET DES ARTS2^{ème} SESSION3^{ème} séance

tenue à Paris le mercredi 13 janvier 1926, à
18 heures.

Présents : Le Président et tous les Membres ou
leurs remplaçants ayant assisté à la
séance précédente.

RAPPORT DE M. FOCILLON.- (suite)

Le PRÉSIDENT déclare la séance ouverte. Il rappelle la sympathie avec laquelle la Sous-Commission a accueilli l'idée émise par M. Focillon au sujet d'un congrès d'art populaire. Il s'agit d'exprimer cette sympathie sous forme d'une résolution mentionnant les principes sur lesquels l'accord s'est établi.

La Sous-Commission adopte provisoirement, sous réserve
d'une seconde lecture, le texte suivant :

La Sous-Commission accueille avec sympathie la motion de M. Focillon au sujet d'un Congrès international et d'une exposition d'art populaire.

Elle prie la Section des Relations artistiques d'en étudier les possibilités de réalisation, d'examiner, en s'aidant, le cas échéant, d'avis de spécialistes, dans quelle ville, à quelle époque, et dans quelles conditions pareil Congrès pourrait être organisé.

- 2 -

Dès à présent, la Sous-Commission estime que, pour l'Exposition, il faudrait se borner aux objets présentant un caractère nettement artistique, à l'exclusion de ceux n'ayant qu'un caractère ethnographique ou folklorique. Sans exclure les objets d'art ancien, dont la fabrication et l'usage ont cessé, l'Exposition devrait s'attacher surtout à montrer les objets d'usage normal, de fabrication actuelle et de prix modiques, caractéristiques de l'art populaire encore vivant aujourd'hui.

D'autre part, il serait désirable que cette Exposition fût aussi universelle que possible et s'étendît non seulement aux objets fabriqués par la race blanche, mais encore aux arts populaires des races jaune et noire.

Le Congrès, qui serait soigneusement préparé par des rapports préalables, serait consacré à l'étude de toutes les manifestations d'art populaire dans les divers pays, dans le passé et de nos jours, y compris le costume, la chanson, la danse et le théâtre populaires - des influences internationales - de la contribution des arts populaires aux Beaux-Arts - de l'avenir de l'art populaire et de sa conciliation possible dans les arts décoratifs avec ses deux ennemis actuels, l'enseignement des académies et l'industrie. Une importance spéciale serait accordée à l'action que l'art populaire peut exercer sur l'intercompréhension des peuples.

L'Exposition pourrait comprendre des conférences et des concerts.

Le PRÉSIDENT indique qu'à son avis il est nécessaire de s'assurer un correspondant dans chaque musée, avant de pouvoir examiner d'une façon véritablement pratique la question de la création d'un Office des musées. Il faudra tenir compte à la fois de ce que l'on pourrait appeler la production artistique et la consommation artistique.

Tout en agissant en faveur des artistes producteurs de beauté artistique, il sera également intéressant de développer le sens artistique chez les masses et aussi chez les éducateurs. Le Président rappelle l'oeuvre accomplie à cet égard en Belgique.

M. FOCILLON estime qu'il serait possible de charger la Section non seulement de la préparation du questionnaire pour les correspondants, mais encore de la préparation de certaines questions sur lesquelles il est possible de prendre position dès maintenant. Ces questions sont les suivantes : 1) Action concertée des

diverses chalcographies et institutions de moulages; 2) Entente entre plusieurs correspondants, directeurs de musées, pour créer un terrain expérimental; 3) Possibilité d'intéresser certains milieux à l'action féminine en faveur des musées.

Le SECRETAIRE rappelle les efforts entrepris à cet égard par la Section d'Information et par lui-même à Genève.

Il est entendu que l'Institut et le Secrétariat de Genève s'entendront pour concerter leurs efforts.

La Sous Commission adopte le rapport de M. Focillon et provisoirement, sous réserve d'une seconde lecture, le texte de résolution suivant :

Etant donné que les Musées constituent un merveilleux instrument d'éducation qui peut être utilisé pour l'intercompréhension des peuples,

la Sous-Commission estime désirable la création d'un Office international des Musées dans les directions indiquées par le rapport de M. Focillon.

Elle charge la Section des Relations artistiques de l'Institut de préparer, pour sa prochaine réunion, un projet de circulaire-questionnaire qui serait adressé aux correspondants dont la Section se serait assurée en établissant le Répertoire des Musées.

L'objectif à poursuivre serait l'appui réciproque des Musées en vue d'augmenter, non seulement leurs collections, mais leur vie.

En attendant, la Section des Relations artistiques pourrait étudier la possibilité 1° d'un accord entre les diverses chalcographies et d'échanges de moulages et photographies; 2° celle d'un groupement de certains Musées, en vue d'une action concertée; 3° celle de diverses modalités, notamment les patronages féminins, en vue du développement et du rayonnement des Musées.

La collaboration du Secrétariat de la Société des Nations serait réclamée pour cette triple recherche.

La Sous-Commission estime que l'un des moyens les plus efficaces de réussir dans cette direction est d'éveiller dès l'enfance la curiosité esthétique.

INVENTAIRE DES PHOTOGRAPHIES.

Le PRESIDENT propose que la Sous-Commission aborde l'examen de la question relative à un projet d'inventaire international des photographies.

M. DUPIERREUX résume l'annexe 4 de son rapport qui a trait à cette question et notamment au projet de M. Ed. Michel, ainsi que les conclusions pratiques qui figurent à la page 6 (II).

Il signale que certaines décisions sont immédiatement nécessaires pour la continuation du travail entrepris.

M. TOESCA estime que cette idée est intéressante et utile mais que la tâche est immense. On possède en Italie des centaines de milliers de clichés, et le bureau photographique du Ministère de l'Instruction Publique dispose d'une collection qui s'enrichit sans cesse. Il croit nécessaire de limiter la tâche et d'envisager tout d'abord, par exemple, les oeuvres les plus périssables telles que les vitraux, les enluminures, etc. Ce travail restreint pourrait être terminé plus vite et faciliterait les travaux ultérieurs.

M. de REYNOLD a également l'impression que le plan dont il s'agit est un peu trop vaste et qu'il faut procéder par étapes. Outre les oeuvres d'art, plus particulièrement périssables, ne pourrait-on déterminer certaines catégories (par exemple, oeuvres peu connues des petits musées, oeuvres d'art de villes éloignées et peu fréquentées) ? Il conviendrait de fixer dès maintenant certaines de ces catégories et de procéder à un essai sur une catégorie restreinte.

Il ressort d'un échange de vues entre MM. Focillon, Paul Valéry et Dupierreux que le travail à poursuivre en premier lieu doit porter sur la bibliographie des catalogues imprimés des

- 5 -

collections de photographies et sur la liste des collections de photographies et de clichés négatifs ou positifs. D'autre part, la publication de ces renseignements devra se faire sous une forme maniable et recevoir la publicité nécessaire.

M. BAUD BOVY croit l'idée heureuse. Il en a parlé à M. Ganz et compte entreprendre, en collaboration avec celui-ci, un travail de ce genre pour la Suisse; ce travail pourra être prêt vers la fin de juillet.

Le PRESIDENT estime également qu'un inventaire des photographies est désirable, mais il signale l'immensité que présente cette tâche à la fois dans l'espace et dans le temps. Il est indispensable de limiter strictement ce projet pour pouvoir songer à sa réalisation. L'initiative privée ne pourrait à elle seule, aboutir à la création d'archives photographiques. D'ailleurs, une initiative officielle a déjà été prise en ce sens dans de nombreux pays.

Afin d'assurer le travail de coordination nécessaire et la création d'archives photographiques dans les pays où il n'en existe pas encore, il faudrait provoquer une résolution de l'Assemblée de la Société des Nations qui serait transmise aux Gouvernements des Etats membres.

Cette question des photographies soulève d'ailleurs des problèmes multiples d'ordre très divers. On pourrait, par exemple, envisager le dépôt de photographies, comme un moyen de protection des œuvres d'art contre les faussaires.

Pour le moment, l'Institut devrait être invité à poursuivre, aux fins de publication éventuelle, la bibliographie des catalogues imprimés des collections de photographie et la liste des collections de photographies et de clichés négatifs ou positifs. D'autre part, il conviendrait que l'Institut préparât pour le mois

de juillet un rapport, ainsi qu'un projet de résolution, relatif aux archives photographiques, qui serait soumis à l'Assemblée.

M. Paul VALERY croit que, dans ce domaine si vaste, il serait intéressant d'encourager l'initiative privée, par exemple chez les photographes amateurs; peut-être pourrait-on même stimuler cette initiative grâce à la délivrance de diplômes qui seraient décernés par les différents services d'archives photographiques.

La Sous-Commission décide de remercier MM. Baud-Bovy et Ganz qui ont bien voulu entreprendre le travail d'inventaire photographique pour la Suisse, à titre d'expérience démonstrative. La Sous-Commission adopte, sur la question de l'inventaire international des photographies la résolution suivante, sous réserve d'une seconde lecture :

La Sous-Commission, après avoir examiné le projet de M. Michel et lui avoir marqué tout son intérêt, estime qu'il convient de se borner actuellement à engager la Section des Relations artistiques de l'Institut :

1° à poursuivre le travail entrepris en vue d'établir :

- a) la bibliographie des catalogues imprimés des collections de photographies;
- b) la liste de collections de photographies et de clichés négatifs ou positifs d'après les oeuvres d'art et les monuments historiques;

2° à préparer, pour la session de juillet, un rapport précis justifiant un vœu à soumettre à l'Assemblée de la Société des Nations en vue de la création d'archives photographiques dans chaque pays.

En ce qui concerne le Congrès du Cinématographe, M. DUPIERREUX signale que le rôle de l'Institut consiste à documenter les diverses sections du Congrès organisé par le Comité national français. La question est actuellement à l'étude et fera l'objet d'un rapport ultérieur.

La Sous-Commission décide de noter au procès-verbal qu'elle a appris avec intérêt que l'Institut, et plus particulièrement la Section des Relations artistiques, continuait à suivre les travaux entrepris par le Comité national français en vue de la convocation d'un congrès du cinématographe.

Le PRÉSIDENT déclare que la Sous-Commission a épuisé son ordre du jour. Il reste à établir le programme de la prochaine session. Le Président propose d'ajouter aux questions à l'étude celle du droit d'auteur et de ses prolongements.

M. DUPIERREUX signale qu'il a déjà entrepris, de concert avec M. de Vilallonga, l'étude de certaines questions, par exemple du droit d'auteur en matière de radiophonie.

La Sous-Commission décide d'adopter la proposition du Président visant l'inscription, à l'ordre du jour de la prochaine session, de la question du droit d'auteur et de ses prolongements.

M. CASARES, sans avoir aucunement l'intention de critiquer le rapport si complet de M. Dupierreux, désirerait qu'il soit fait à la musique une place qui corresponde à son rôle.

La Sous-Commission décide qu'une question intéressant spécialement la musique sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session.

Sur la proposition de Mlle VACARESCO, la Sous-Commission décide d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session la question des moyens qui permettraient d'atteindre les milieux féministes de certains pays, en vue de favoriser l'activité de l'Institut de Coopération intellectuelle et l'étude des questions que la Sous-Commission vient d'examiner.

M. de REYNOLD propose que les résolutions votées soient l'objet d'une seconde lecture.

La Sous-Commission décide de procéder à cette seconde lecture dans sa séance de l'après-midi.

La séance est levée à 12 h. 10.

SOCIÉTÉ DES NATIONS

C.I.C.I./L.A./2e Session

P.V.4 (1)

COMMISSION DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE
 SOUS-COMMISSION DES LETTRES ET DES ARTS

8eme SESSION.

Quatrième Séance tenue à Paris le mercredi 13 Janvier 1926 à 15 heures

Présents : Le Président et tous les Membres ayant assisté à la séance précédente.

Le PRÉSIDENT donne lecture du texte des résolutions provisoirement adoptées par la Sous-Commission. Elles sont définitivement adoptées à l'unanimité sous la forme suivante :

RELATIONS ARTISTIQUES

I. - Annuaire et publications.

A. -

La Sous-Commission estime qu'il est désirable que la Section des Relations Artistiques étudie la possibilité

- 1) de publier un répertoire international des Musées.
- 2) de publier un annuaire international de la vie artistique.

La Section s'efforcera également de provoquer la publication, dans les divers pays qui n'en possèdent pas, d'annuaire de la vie artistique conçus suivant les indications données par le rapport de M. Dupierreux.

B. -

I. - La Sous-Commission approuve le projet de M. Dupierreux de provoquer la publication périodique de cahiers sur des objets déterminés rentrant dans le domaine des relations artistiques internationales.

Elle estime indispensable de tenir l'opinion publique au courant des travaux de l'Institut, mais croit que cette information doit être demandée surtout aux quotidiens et aux périodiques assurés de nombreux lecteurs.

Elle réserve sa décision au sujet de la publication d'un Bulletin jusqu'au jour où le Conseil d'Administration aura décidé ce qu'il y a lieu de faire à cet égard pour les diverses sections de l'Institut.

II.- Exposition et Congrès d'art populaire.

La Sous-Commission accueille avec sympathie la motion de M. FOCILLON au sujet d'un Congrès international et d'une exposition d'art populaire.

Elle prie la Section des Relations Artistiques d'en étudier les possibilités de réalisation, d'examiner, en s'aidant, le cas échéant, d'avis de spécialistes et en consultant les Commissions nationales, dans quelle ville, à quelle époque, et dans quelles conditions pareil congrès pourrait être organisé.

Dès à présent, la Sous-Commission estime que, pour l'exposition, il faudrait se borner aux objets présentant un caractère nettement artistique, à l'exception de ceux n'ayant qu'un intérêt ethnographique ou folklorique. Sans exclure les objets d'art ancien dont la fabrication et l'usage ont cessé, l'Exposition devrait s'attacher surtout à montrer les objets d'usage normal, de fabrication actuelle et de prix modiques, caractéristiques de l'art populaire encore vivant aujourd'hui.

D'autre part, il serait désirable que cette exposition fût aussi universelle que possible et s'étendit non seulement aux objets fabriqués par la race blanche, mais encore aux arts populaires des races jaune et noire.

- 3 -

Le Congrès, qui serait préparé par des rapports préalables, serait consacré à l'étude 1) de toutes les manifestations d'art populaire dans les divers pays, dans le passé et de nos jours, y compris le costume, la chanson, la danse et le théâtre populaires. 2) des influences internationales, 3) de la contribution des arts populaires aux Beaux-Arts 4) de l'avenir de l'art populaire et de sa conciliation possible dans les arts décoratifs avec ses deux ennemis actuels, l'enseignement des académies et l'industrie. Une importance spéciale serait accordée à l'action que l'art populaire peut exercer sur l'intercompréhension des peuples.

L'exposition pourrait comprendre des conférences et des concerts.

III.- Office des Musées.

Etant donné que les musées constituent un merveilleux instrument d'éducation qui peut être utilisé pour le rapprochement des nations, la Sous-Commission estime désirable la création à l'Institut de Coopération Intellectuelle d'un Office International des Musées, dans les directions indiquées par le rapport de M. Focillon.

Elle charge la Section des Relations Artistiques de l'Institut de préparer, pour la prochaine réunion, un projet de circulaire-questionnaire qui serait adressée aux correspondants dont la Section se serait assuré le concours en établissant le Répertoire des Musées.

L'objectif à poursuivre serait l'appui réciproque des musées en vue d'accroître, non seulement leurs collections mais leur vie.

En attendant, la Section des Relations Artistiques pourrait étudier la possibilité 1) d'un accord entre les diverses chalcographies, 2) d'échanges, de moulages et photographies;

- 4 -

3) d'un groupement de certains musées, en vue d'une action concertée; 4) d'appliquer des méthodes à déterminer, notamment des patronages féminins internationaux, au développement et au rayonnement des musées.

La collaboration du Secrétariat de la Société des Nations serait réclamée pour cette quadruple recherche.

La Sous-Commission estime que l'un des moyens les plus efficaces de réussir dans cette direction est d'éveiller, dès l'enfance, la curiosité esthétique.

IV.- Inventaire photographique.

La Sous-Commission, après avoir examiné le projet de M. Edouard MICHEL et lui avoir marqué tout son intérêt, estime qu'il convient de se borner actuellement à engager la Section des Relations Artistiques de l'Institut.

1) à poursuivre le travail entrepris en vue d'établir :

a) la bibliographie des catalogues imprimés des collections de photographies.

b) la liste de collections de photographies et de clichés négatifs ou positifs, d'après les oeuvres d'art et les monuments historiques ;

2) à préparer, pour la session de juillet, un rapport précis justifiant un voeu à soumettre à l'Assemblée de la Société des Nations en vue de la création d'archives photographiques dans chaque pays.

V.- Divers.

A.-

La Commission décide d'ajouter à l'ordre du jour de sa prochaine réunion :

1) la question du droit d'auteur et de ses prolongements .

2) l'examen des vœux formulés dans les divers congrès internationaux et le choix de ceux d'entre eux dont la réalisation paraîtrait désirable et possible par les soins de l'Institut.

3), le rapport de M. Weingartner sur les Relations internationales à envisager dans l'ordre musical.

B.-

"La Sous-Commission estime qu'il convient, pour le succès des entreprises de l'Institut, de réduire au minimum les envois de circulaires et de questionnaires, et de recourir, chaque fois que désirable, à des enquêtes ou conversations sur place."

C.-

"La Section des Relations artistiques de l'Institut suivra avec sympathie le mouvement des expositions internationales. Il n'est pas désirable d'organiser de façon systématique des expositions ou des concerts dans les locaux de l'Institut."

RELATIONS LITTÉRAIRES.

La Sous-Commission des Lettres et des Arts estime désirable au point de vue des échanges intellectuels internationaux de caractère littéraire.

1) Que divers cahiers, destinés à former collection, soient publiés sur l'histoire des littératures nationales en commençant par les moins connues.

2) Que, après enquête auprès des associations littéraires et des éditeurs, et réunion d'experts, soit examinée la possibilité de créer un office central de traductions.

3) Que la Section des Lettres examine avec la Section Juridique les diverses questions se rattachant au droit d'auteur, au point de vue des traductions.

M. CASARES fait observer qu'il conviendrait de compléter la Sous-Commission en y admettant un représentant qualifié de l'art de la peinture; si la Sous-Commission adopte ce point de vue, il voudrait dès maintenant mettre en avant le nom de M. ZULOAGA.

- 6 -

Le PRESIDENT fait observer à ce propos que personnellement il se verra contraint, à son grand regret, de demander à la Commission plénière l'autorisation de se retirer d'un certain nombre des Sous-Commissions. Il va donc proposer un plan de remaniement général des Sous-Commissions, en suggérant qu'elles soient composées de trois membres, avec faculté de se compléter par cooptation au cours de leurs travaux. Au cas où cette proposition serait acceptée, il est évident que la Sous-Commission des Lettres et des Arts doit comprendre un grand peintre, et le nom de M. ZULOAGA est un de ceux qui méritent la considération la plus attentive.

Le SECRETAIRE attire l'attention sur le fait qu'il y aurait ainsi deux membres espagnols dans la Sous-Commission.

Le PRESIDENT fait observer que les diverses Sous-Commissions doivent être envisagées dès maintenant dans leurs relations avec les Sections de l'Institut. Or, dans l'intérêt de l'Institut et de la Commission plénière, il faut que la Sous-Commission des Lettres et des Arts puisse exercer un certain contrôle sur l'activité de l'Institut. Il estime donc que la Section d'Information et de Presse devrait lui être rattachée.

M. de REYNOLD n'y voit pas d'inconvénients, mais le caractère pratique de ce service ne milite pas à première vue en faveur d'un rattachement; il se demande s'il ne conviendrait pas plutôt de le rattacher à toutes les Sous-Commissions, en désignant dans chacune d'elles un membre qui s'occuperait tout particulièrement des informations nécessaires.

- 7 -

Désignation de deux rapporteurs.

M. FOCILLON et M. de REYNOLD sont désignés à l'unanimité; le premier pour la Section des Arts et le second pour la Section des Lettres, afin de se tenir en rapport permanent avec les différentes Sections de l'Institut jusqu'à la session de juillet.

M. BAUD-BOVY prie M. Casares qui a bien voulu se charger de présenter un rapport à la Commission plénière, d'insister tout spécialement sur le rapport de M. FOCILLON que M. Baud-Bovy a infiniment apprécié. Ce rapport contient une série d'idées susceptibles de surprendre certains membres de la Commission plénière par leur nouveauté, mais qui sont en réalité établies sur une expérience positive. Personnellement M. Baud-Bovy peut apporter son témoignage : c'est surtout avec l'aide des groupements féminins, qu'il a obtenu les donations les plus intéressantes, et les visites entreprises sous les auspices des "Dames amies des Musées" donnent les résultats les plus heureux.

Le PRÉSIDENT constate que l'autorité de M. Baud-Bovy vient encore confirmer et renforcer les appréciations de la Sous-Commission.

M. FOCILLON se déclare extrêmement satisfait de voir l'expérience personnelle de M. Baud-Bovy qui a été couronnée de résultats si fructueux, confirmer les idées qu'il a exprimées dans son rapport.

Mademoiselle Hélène VIGNARESCO remercie le Président au nom de ses collègues et en son nom, pour la manière éclairée, aimable et parfaite dont il a présidé leurs travaux, en montrant une fois de plus combien l'apport de sa personnalité et de sa culture était précieux, et en gagnant de nouveaux titres à une sympathie qui lui est déjà unanimement acquise.

- 8 -

Le PRESIDENT remercie Melle VACARESCO qui a eu l'amabilité de le devancer au moment où il voulait la remercier, ainsi que tous ses collègues, d'avoir consacré leur temps à des questions aussi importantes que délicates, que la Sous-Commission confie, jusqu'à la prochaine session, à la compétence et au zèle de M. DUPIERREUX.

La séance est levée à 5 heures.
